

Conditions générales de participation aux cours SSSA

Conditions	Cours de formation et de perfectionnement et Camps Organisé par SSSA	Cours de perfectionnement Organisé par des associations/institutions affiliées
Inscription	Les inscriptions se font en ligne sur www.snowsports.ch . Les inscriptions faites verbalement, par téléphone ou par tout formulaire autre ne sont pas prises en considération. L'inscription est définitive !	
Délai d'inscription	L'inscription doit être parvenu à Swiss Snowsports jusqu'au délai d'inscriptions Les inscriptions tardives ne seront prises en considération que dans la limite des places disponibles et contre un supplément de CHF 150.00 (CP : CHF 50.00).	L'inscription doit être parvenu à l'organisateur jusqu'au délai d'inscriptions. C'est à l'organisateur si des inscriptions tardives peut être accepté ou pas.
Frais du cours	Une facture pour les frais du cours sera établie et devra être réglée avant le début du cours. Le cas de non-paiement ou le fait de ne pas se conformer aux conditions d'admission entraînera l'exclusion du cours. Aucun remboursement des frais de cours déjà versés ne sera effectué dans ces cas.	Sauf avis contraire, le montant du cours est encaissé sur place, au début du cours.
Hébergement / Abonnement	Pour les cours de Swiss Snowsports, l'hébergement et les abonnements sont proposés à un prix préférentiel (sauf CP Backcountry). Leur coût sera ajouté aux frais de cours sur la facture. Seuls les nuitées/abonnements indiqués à l'inscription sont réservés !	L'organisateur ne réserve pas d'hébergement et n'organise pas les abonnements. C'est au participant de s'en occuper.
Convocation au cours	Une convocation vous est envoyée 10-14 jours avant le début du cours.	La convocation du cours sera envoyée par l'organisateur du cours.
Matériel de cours	La convocation au cours contient les informations nécessaires quant au matériel. Tout l'équipement personnel doit être apporté par les participants. Les manuels ne sont PAS inclus dans les frais du cours.	
Assurance annulation	La conclusion d'une assurance pour frais d'annulation est VIVEMENT recommandée à chaque participant ! La documentation correspondante d'AXA Winterthur vous sera envoyée avec la facture. La couverture d'AXA Winterthur commence à partir de la date valeur du paiement.	
Désistement après le délai d'inscription	Les désistements doivent être annoncés par écrit au bureau de Swiss Snowsports ! <ul style="list-style-type: none"> Montant du cours déjà versé* : Les frais de cours ne sont pas remboursés par Swiss Snowsports. Il appartient à l'assurance annulation du participant de le faire. Montant du cours* qui n'a pas encore été versé: doit être réglé immédiatement auprès de Swiss Snowsports. Pour les cours profitant de l'accord sur les écoles supérieures spécialisées, la TOTALITÉ des frais de cours*, sans déduction de la subvention AESS, doit être versée. Les remboursements sont à facturer à l'assurance annulation du participant. Après le paiement, SSSA émet une confirmation de paiement. *y inclus les frais d'hébergement / abonnements	Les désistements doivent être annoncés par écrit à l'organisateur du cours.
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> Tous les participants doivent conclure une assurance responsabilité civile et une assurance accidents. Swiss Snowsports décline toute responsabilité ! Les dates et lieux des cours sont sujets à modification. Pour des informations actualisées, veuillez consulter www.snowsports.ch Lorsqu'il y a moins que 6 participants, Swiss Snow Sports décide si le cours a lieu ou non. Les Conditions générales incluant le „Règlement d'application Formation de professeur de sport de neige en Suisse“ et le „Règlement et directives Professeur de sports de neige avec brevet fédéral“ font partie intégrante de l'inscription et ont une valeur définitive. Le présent rapport contractuel est régi par le droit suisse. Le for est à Belp. 	